

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Allemagne peut payer. — Des difficultés sérieuses menacent l'Entente en Asie-Mineure. La décision à prendre. — Et le budget ?... Il devait être déposé fin mai sur les bureaux de la Chambre. — La grève anglaise.

Le rédacteur d'un grand journal anglais, le Daily Chronicle vient de terminer un voyage d'études en Allemagne. Il en rend compte dans sa feuille et il garantit que les vaincus peuvent payer :

Je viens de terminer mon troisième voyage à travers l'Allemagne... j'ai vu les ports qui sortent de leur long engourdissement ; les régions industrielles qui commencent à bourdonner comme autant de ruches... et je suis plus que jamais convaincu que l'Allemagne peut acquitter le montant de la dette fixée par les Alliés.

Malheureusement, les politiciens constituent une véritable peste. Ce sont eux qui proclament qu'il ne faut pas payer ; ils s'emploient de leur mieux à répandre le venin, à empoisonner l'atmosphère, et, pour eux, toute situation nouvelle est prétexte à de nouvelles tactiques.

Plusieurs banquiers et hommes d'affaires m'ont avoué que l'Allemagne peut payer ; M. Erzberger lui-même est assez franc pour reconnaître ce fait. Le total des sommes en dépôt dans les 252 banques d'épargne s'élève à 14 milliards 975 millions de marks ; 2 milliards 800 millions de marks de plus que l'an dernier. Dans les caisses d'épargne postales, les dépôts s'élèvent à 8 milliards 730 millions de marks. De nouveaux capitaux sont constamment demandés par les industries et, au taux actuel du change, on peut affirmer que chaque année 100 millions de livres sont versées dans les industries — 100 millions de livres sterling, cela fait 2 milliards 1/2 ou 3 milliards, selon que l'on parle de la livre de 1914 ou de la livre actuelle ! — Même dans la plus faible hypothèse, c'est le montant d'un versement annuel, aux termes de l'accord de Paris ! Partout l'on travaille, les ouvriers sont actifs et ne songent guère à prêter attention aux incitations des politiciens. La Société des fers et aciers « Archimède », de Berlin et Breslau, annonce, par exemple, que ses dividendes pour 1920 seront de 35 0/0 au lieu de 15. Les manufactures de teintures de Bavière (Friedrich) annoncent que leurs bénéfices dépassent 93 millions de marks, contre 29 millions l'an dernier. L'Allemagne peut donc payer !

Personne n'en doute, mais elle ne s'exécute que si elle sent l'impossibilité d'une résistance devant la parfaite union des vainqueurs.

Un journal d'Athènes vient de publier le portrait de Constantin, en ajoutant au bas : le chef de l'armée grecobritannique.

Lloyd George trouvera sans doute la plaisanterie excessive, mais la nouvelle ne suffira pas à rassurer pleinement Londres et Paris sur les événements qui se préparent en Asie-Mineure !

De grandes difficultés nous menacent là-bas dans un délai prochain. Les extrémistes l'emportent à Angora ; ils en appellent à l'aide de Moscou et ils rêvent de jeter à la mer les troupes européennes pour terminer par la reprise de Constantinople.

Quelle décision va-t-on prendre ? Ni la France ni l'Angleterre, écrit Pertinax de l'Echo de Paris, ne peuvent penser à envoyer des renforts. Les deux pays s'accordent à repousser toute aggravation du fardeau militaire qu'ils portent déjà avec tant de peine. Deux projets sont recommandés.

Selon les uns — les Anglais partisans de « l'Empire grec auxiliaire » — nous ne saurions mieux faire que de diriger dans le camp de Constantin nos officiers et notre matériel. Il va sans dire que pareille politique susciterait chez nous les plus vives répugnances. Le germanophile Constantin et ses entreprises ne nous disent rien qui vaille. Ne pourrait-on doser le secours à lui accorder, le rendre tout juste suffisant pour ramener les Turcs à la modération ? C'est impraticable. Il semble bien, d'autre part, que l'armée grecque

cède en ce moment à une défaillance morale bien plutôt qu'au manque de matériel et de bons officiers.

Selon les autres, le mieux est de demeurer passifs devant les vicissitudes des Grecs et des Turcs, quitte à profiter du premier équilibre qui s'établira pour imposer aux dirigeants d'Angora nos revendications essentielles. Dès qu'ils descendront vers les détroits, les hommes d'Angora perdront de la fougue et de l'intransigeance acquises sur les hauts plateaux. C'est probablement le parti le plus sage. Mais à condition que la garnison franco-anglaise soit rappelée de la capitale turque sans plus de retard et regroupée sur des positions moins exposées, la France et l'Angleterre se confiant surtout dans leur puissance maritime pour reprendre le pouvoir qu'elles ont perdu.

Au cours de l'hiver, M. Doumer avait promis à la Chambre qu'il déposerait le projet de budget de 1922 à la fin de mai. Nous voici au milieu de juin et les engagements ne sont pas tenus. Or nous approchons de l'époque des congés annuels. Dans ces conditions sera-t-on prêt pour la discussion au début d'octobre ? Cela paraît douteux.

On risque donc d'accuser le Sénat, une fois de plus au rôle de simple Chambre d'enregistrement, ce qui est grave en raison de la politique d'économie qu'il faut pratiquer sans faiblesse si l'on veut que la France puisse se relever.

Allons-nous voir « s'enraciner de plus en plus profondément le régime fâcheusement anarchique des régimes provisoires, écrivait les Débats. C'était pourtant une des réformes attendues de la législature actuelle qu'elle corrigéait un des errements qui, pour remonter à vingt-cinq années, n'en constituent pas moins une tradition détestable... Dans le cas où M. le ministre des finances ne pourrait matériellement pas être prêt dans les délais qu'il avait indiqués, pour-quoi ne se résoudrait-on pas par exception à l'expédition d'un budget bisannuel ? D'une manière ou d'une autre, il faut en finir une bonne fois avec des habitudes budgétaires que l'on s'accorde à blâmer sans cesse et auxquelles on ne remédie jamais.

Le ministre des finances objecte que le retard souligné par la presse provient surtout du retard mis par la Chambre à voter le budget de 1921. M. Doumer, par une note officielle, déclare qu'il compte pouvoir déposer le projet de budget de 1922 avant la séparation des Chambres.

Dans ces conditions, peut-être la discussion pourra-t-elle commencer dès la rentrée d'octobre.

Une fois de plus les journaux britanniques annoncent la fin probable de la grève des mineurs. La nouvelle a été si souvent donnée, si souvent démentie, qu'il convient de l'accueillir avec prudence. Mais la solution imminente de la crise paraît vraisemblable. La lassitude des grévistes est incontestable. D'autre part, les fonds syndicalistes sont épuisés. La résistance devient tous les jours plus difficile. On semble arrivé à ce point que, des deux côtés, on est désireux d'en finir par un accord. Il suffirait d'une proposition honnête méritant les susceptibilités et le travail reprendra. On s'emploie activement à cette solution. La fin de la crise paraît donc très prochaine... cette fois !

INFORMATIONS

L'ultimatum sera exécuté

Un rédacteur du *Matin* a interviewé le chancelier allemand. Ce dernier a énergiquement affirmé sa volonté de tenir ses engagements pris : « Le gouvernement, soutenu par la grande majorité de la nation allemande, a-t-il dit, exécutera l'ultimatum ».

Souhaitons que l'espoir du Dr Wirth se réalise pour le plus grand bien de l'Europe entière.

L'Orgesch de Bavière se hâte de cacher des armes

La « Freiheit » signale que les membres de l'Orgesch bavaroise se dépêchent de dissimuler le plus possible d'armes en raison du désarmement. On aurait découvert, la semaine dernière, dans le sud de l'Etat de Bade, un nombre considérable

d'armes introduites en contrebande. Les Alliés ne se laisseront pas bernier, puisque les voilà prévenus !

En Haute-Silésie

La mauvaise volonté des troupes allemandes en Haute-Silésie provoque une énergique intervention des Cabinets de Londres et de Paris. On espère que l'accord anglo-français aura un résultat heureux.

On apprend, en dernière heure, que l'Allemagne aurait donné l'ordre au général Hofer de ramener ses troupes en arrière et de se plier aux ordres de la commission interalliée.

L'alliance Franco-Anglaise

On mande de Berlin : Les dépêches relatives à la question d'une alliance franco-anglaise sont longuement reproduites, mais sans commentaires.

D'après une déclaration faite au correspondant du journal de Philadelphie, le *Public Ledger*, M. House s'est prononcé pour l'adhésion de l'Amérique à une convention de garantie en faveur de la France.

« Il va à même ici, dit-il, des Allemands éclairés qui seraient heureux que l'Amérique et l'Angleterre garantissent la France contre les risques d'une attaque allemande. »

Le gouvernement général de l'Algérie

La mission de M. Abel, député du Var, chargé à titre temporaire, jusqu'au 10 juillet 1921, des fonctions de gouverneur général de l'Algérie, ne sera pas renouvelée.

La désignation du successeur de M. Abel fera l'objet d'une délibération dans un prochain conseil des ministres.

Le gouverneur de l'Indo-Chine

M. Albert Sarraut, ministre des colonies, a fait signer un décret maintenant, à titre de mission temporaire, M. Maurice Long, député, dans les fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine.

Le Parlement de l'Irlande du Nord

La loi du Home Rule est entré hier en vigueur : Le Parlement du Nord de l'Irlande a été ouvert à Belfast.

La séance qui a revêtu un grand éclat a été présidée par le vice-roi. Est-ce le point de départ de la détente en Irlande ?

Chambre des Députés

Séance du 7 juin (matin)

On discute le projet de loi portant approbation du traité de Trianon conclu avec la Hongrie.

Le traité est désapprouvé dans son état actuel par quelques députés.

Séance du soir

La discussion reprend. M. Guernier pense qu'il faut ratifier ce traité qui a déjà été ratifié par la Hongrie et qui favorise l'entente entre tous les petits Etats. « Si vous ne le ratifiez pas, il deviendra exécutoire sans le concours de la France et alors on dira que la France abandonne les petits peuples qui espèrent en elle ».

M. Briand s'élève contre les critiques exagérées apportées contre le traité de Trianon. Il demande à la Chambre de ratifier le traité de Trianon et le traité de Saint-Germain, traités qui garantissent les minorités. Ce n'est pas le gouvernement français, dit-il, qui cherchera dans les traités des minorités les moyens de porter atteinte à la souveraineté de nos amis, qu'il s'agisse de la Roumanie, de la Tchéco-Slovaquie ou de la Yougo-Slavie.

Le traité est approuvé.

Sénat

Séance du 7 juin 1921

Après adoption de plusieurs projets d'intérêt particulier, l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre tendant à autoriser la ville de Paris à contracter un emprunt de 1 milliard 800 millions et à s'imposer extraordinairement pendant 60 ans le nombre de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes nécessaires au service de cet emprunt.

Le projet est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

Politique... ici ! Union... là !

Nous avons eu le regret de ne pouvoir utiliser la carte que l'A. R. A. C. avait obligeamment mise à la disposition du *Journal du Lot* pour le banquet de dimanche.

Notre excellent confrère de la *Dépêche* nous permet d'avoir une idée des discours prononcés. Par les extraits qu'il publie, et si nous comprenons bien, on a célébré les bienfaits de la politique du bloc de gauche ; la politique d'union large et loyale — sur des bases républicaines, bien entendu — est détestable par les résultats qu'elle a donnés ou qu'on peut en attendre.

Aucune pensée de critique dans les présentes lignes. Les opinions sont libres et toujours respectables quand elles sont sincères, partant désintéressés. Nous notons simplement le fait pour le rapprocher d'une autre manifestation dont le compte rendu nous tombe sous les yeux.

C'est dans la Corrèze, à Objat. Sept parlementaires étaient réunis à l'occasion d'une fête agricole.

Au banquet, le Préfet prit le premier la parole. Il affirma sa volonté de maintenir dans son administration la formule d'union :

« Ma politique sera de n'en plus faire. » On applaudit fort cette formule.

« Je laisse aux électeurs le soin de choisir la politique qui leur semble la meilleure. C'est par cette méthode que j'affirmerai le mieux mon dévouement à la République. Mon rôle est de me consacrer à tous et d'assurer une administration juste, en dehors des opinions politiques et religieuses de chacun. »

Tous les parlementaires approuvèrent.

M. De Jouvenel, en particulier, félicita le Préfet de sa conception de l'administration. « Vous voulez une administration libre, dit-il, dans un département libre, parce que le temps des coteries est passé, je me réjouis quant à moi de cette largeur de vue qui permet de ne décourager aucune collaboration. »

Et plus loin :

« Nous en avons assez de la politique. Il faut qu'il y ait un régime nouveau et que le parlementarisme se restaure en venant aux sources de la bonne information, au milieu des Syndicats qui nous diront les réformes qu'ils attendent. Organisons-nous dans le cadre de nos professions. Faisons le bloc de tous les hommes de la Corrèze pour la Corrèze... »

M. de Jouvenel acheva son discours par un nouvel et pressant appel à l'Union que ses auditeurs couvrirent de leurs applaudissements.

Avec M. de Jouvenel, que les hommes politiques du Lot ne désavoueraient pas, nous pensons que la France a besoin, pour se relever, d'union, non de politique.

Cette dernière n'a-t-elle donc pas suffisamment fait de mal ?

Mais il devient presque nécessaire, chez nous, de se donner comme plus républicain que le voisin, même si jusqu'à hier on a appartenu aux partis d'opposition !

La taxe sur le chiffre d'affaires

La Chambre de Commerce a émis le vœu que soit remaniée, réadaptée aux conditions présentes des transactions la taxe sur le chiffre d'affaires ; qu'elle soit exigée de toutes les coopératives, mais non des travailleurs à façon, des petits artisans, en un mot de l'atelier familial ; qu'elle reste un impôt à la consommation et non à la production ; qu'elle ne soit pas perçue sur les ventes à perte, qu'enfin, et en tous cas, elle ne dépasse pas le taux initial de 1 fr. 10 0/0, avec suppression des taux de 3 et de 10 0/0.

Assistance publique

Par arrêté du ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociale, M. Calvet, sous-inspecteur de l'assistance publique du Lot est inscrit au tableau d'avancement. Nos félicitations.

Elève-officier

Est admis après concours, à suivre les cours spéciaux d'élèves officiers de réserve : M. Cyprien Couston, du 7.

MORTS POUR LA FRANCE

Nous avons annoncé qu'un nouveau convoi de corps de militaires morts au champ d'honneur devait arriver à Cahors jeudi matin.

Le wagon est effectivement entré en gare ce matin.

Etaient présents : MM. de Ricard, conseiller de Préfecture, Sers, Président de la Fédération des mutilés et de nombreuses personnes.

Une section en armes rendait les honneurs.

Tambours et clairons ont battu « Aux Champs » à l'ouverture du wagon.

Deux corps étaient à destination de Cahors. Ceux de MM. Eychenne, Jean capitaine au 168^e régiment d'Infanterie, qui appartenait précédemment au 7^e régiment d'Infanterie. Les obsèques du regretté capitaine ont eu lieu aujourd'hui à 2 heures, au milieu d'une foule considérable.

Carbonel, Eugène, capitaine au 207. Son père administrateur des Colonies à Madagascar est actuellement à Pradines, où le corps a été transporté ce matin.

Les autres corps ont été acheminés dans le département par les soins de M. Rescoussi, assisté de M. le Commissaire de Police.

Nous nous inclinons respectueusement devant les glorieuses dépouilles de nos héros.

Nécrologie

Nous avons appris avec une vive peine le décès, à la suite d'un accident, de M. Gorse, l'un des fils de l'ancien chef de section du P. O. à Cahors, qui a laissé dans notre ville d'unanimes sympathies.

L'accident est survenu à Viesbaden. M. Gorse et sa jeune femme étaient en automobile. A un tournant, la voiture capota et écrasa les deux voyageurs.

M. Gorse, employé au service du Contentieux du P. O., servit au 207 pendant la guerre, et fut promu capitaine. Plusieurs fois cité à l'ordre du jour il fut fait chevalier de la Légion d'honneur pour sa brillante conduite devant l'ennemi.

Après la guerre il s'installa à Paris où il dirigeait une grosse entreprise de transports automobiles.

Il laisse un enfant de 6 ans.

Nous prions la famille éplorée et en particulier ses frères : l'un, ancien élève de Polytechnique, également fait chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle attitude pendant la guerre ; l'autre, sous-inspecteur de l'enregistrement à Cahors, aussi titulaire de la Croix de guerre, de vouloir bien croire à l'expression de notre très vive sympathie.

Une leçon de choses au jardin botanique

Conduits par M. Rajade, Professeur de sciences à l'école Primaire Supérieure de Cahors, les élèves de cet important établissement ont assisté, samedi, à une intéressante leçon de choses.

Cette étude scientifique et pratique à la fois, a eu lieu au Jardin d'Essais du Comité Botanique où se trouvent réunies en partie toutes les plantes usuelles et économiques qui poussent sur les collines et dans les vallées Quercynaises, avec bon nombre de variétés originaires des Alpes, des Pyrénées, de l'Anjou etc...

Assisté de M. L. Alphonse, le dévoué directeur technique du Jardin Botanique, M. Rajade a pu présenter à ses élèves 450 plantes environ (médicinales, aromatiques ou économiques).

En décrivant successivement les caractères des principales familles, il a cité l'emploi économique des variétés que les élèves avaient sous les yeux, démontrant leur utilité en même temps que leur intérêt au point de vue scientifique.

Cette intéressante leçon de choses a été très écoutée, et sera sûrement profitable.

Probité

M. Henri Labarthe, ayant trouvé deux porte-monnaies contenant des sommes d'argent assez importantes, s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police et de les remettre à leurs propriétaires. Félicitations.

Grande fête de gymnastique

Mercredi soir une dépêche de M. de Monzie, adressée au Comité des Fêtes, annonçait que M. Daniel-Vincent, Ministre du Travail et de l'Hygiène Sociale, avait accepté de venir à Cahors pour présider la Fête Fédérale de gymnastique dont nous donnons ci-après le programme :

PROGRAMME

Samedi 18 juin

A partir de 7 h. : Concours d'athlétisme sur le terrain de la Société « Compound ». Entrée : 0 fr. 25.

A 17 heures : Tournoi de tennis, pour les débutants, sur le terrain du Tennis-Club-Cadurcien. Entrée : 0 fr. 50.

Dans la soirée : Réception à la gare des sociétés venant prendre part au concours.

A 20 h. 1/2 : Retraite aux flambeaux avec le Concours de l'Avenir Cadurcien et de la Diane. *Ultravire* : Boulevard Gambetta, Place du Marché, rue Fénelon, quai Ségur, rue Brives. Dislocation devant le monument Gambetta, après exécution de la « Marseillaise ».

A 21 heures : Concours de boxe et tournoi d'escrime au Théâtre municipal. Concert avec le concours de l'Orchestre Symphonique, de l'Union littéraire et artistique et d'artistes amateurs.

Prix des places : Fauteuils et loges, 2,50, parqué, 2 fr., parterre, 1,50, secondes, 0,75.

Dimanche 19 juin

De 6 h. à 11 h. : Concours de gymnastique et d'éducation physique (garçons et filles) au Stade Lucien Desprat.

Concours de sport nautique au Garage de l'Aviron.

A 7 h. : Concours de tir, fusil Lebel : champ de tir de Caillac. Carabine : Stand du 7^e R. I.

A 8 h. : Réception à la gare de M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène Sociale.

A 9 h. : Continuation du tournoi de tennis pour les joueurs de toute catégorie, sur le terrain du Tennis-Club.

A 11 heures : Vin d'honneur offert à M. Daniel-Vincent. Installation officielle du Comité Subdivisionnaire.

A 13 heures : Départ des concurrents du Challenge Cycliste. Rassemblement place Thiers.

A 13 heures 30 : Rassemblement de toutes les sociétés qui prendront part au défilé, place Luctérius.

A 14 heures : Défilé pour se rendre à l'Hôtel de ville. Présentation des Sociétés à M. le Ministre et à la Municipalité.

A 15 heures : Grande fête sportive sur les Allées Fénelon. Réception de M. le Ministre sur le terrain des fêtes.

Productions par les Sociétés de gymnastique et par les lauréats des divers concours. Mouvements d'ensemble en musique de la 43^e Fête fédérale de l'U. S. G. F., avec le concours de l'Avenir Cadurcien.

Arrivée des concurrents du Challenge Cycliste.

A 21 heures : Grande fête de nuit sur les Allées Fénelon. Concert. Productions lumineuses. Grand bal.

Prix des places : Samedi et dimanche matin. Entrée générale aux diverses épreuves : 0 fr. 25. Après-midi du dimanche : Entrée générale : 0 fr. 50. Encolte réservée aux chaises : 1 fr.

Les prix des places, pour la fête de nuit, seront les mêmes que ceux de l'après-midi.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot, rue du Président Wilson, a décidé que la prochaine séance de la Société d'Agriculture aurait lieu le 11 juin, jour du marché-foire de Cahors, à 13 heures et demie.

Ordre du jour

Election et présentation de nouveaux membres ; élaboration de divers concours pour l'année 1921.

Questions diverses, sous la présidence de M. le docteur Rey.

Aviron Cadurcien

L'Assemblée générale aura lieu ce soir jeudi à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Participation à la fête fédérale du 19 juin. — Compte rendu moral et financier. — Election d'un secrétaire. — (Présence indispensable).

La circulation des vins

La commission des finances a repoussé le chiffre proposé pour la réduction du droit de circulation des vins. Elle propose de s'en tenir à 15 francs, alors que le gouvernement descendait jusqu'à 12 francs.

La majorité de la commission des finances n'a pas voulu réduire la part des communes, qui est de 5 fr. par hectolitre.

La question viendra donc entière devant la Chambre, la semaine prochaine très probablement. Les députés des régions viticoles combattront énergiquement les propositions de la commission des finances.

Il serait juste, cependant, de rendre hommage aux concessions déjà

serieuses de la commission. On a établi que la réduction proposée par le gouvernement n'était compensée que par une augmentation sur les droits des biés exotiques. On maintiendrait donc le pain cher pour livrer un vin à bon marché.

La Commission propose une solution moins. Elle sera approuvée.

Le pain moins cher voilà le but essentiel à obtenir pour les travailleurs.

Le tarif des transports

Un congrès des offices de transports de l'Ouest et du Centre vient d'avoir lieu à Angoulême. Il a réuni les présidents ou délégués des chambres de commerce d'Angers, Bergerac, Brive, Cahors, Châteauneuf, Libourne, Guéret, Limoges, Montauban, Montluçon, Rodez, Tulle, etc. De nombreux vœux ont été adoptés au cours des deux séances privées; ces vœux concernent particulièrement les questions de transport.

Au banquet final auquel assistaient plusieurs parlementaires, des discours ont été prononcés. Ces discours signalaient la nécessité de la collaboration plus étroite de l'administration et des groupements économiques pour réaliser les réformes et améliorations utiles à tous, et exprimaient le désir de voir se produire un abaissement des tarifs compensé par une sage gestion et des économies.

P. T. T.

Un concours pour le recrutement de surnuméraires des Postes, Télégraphes et Téléphones, aura lieu au chef-lieu de chaque département les jeudi 7 et vendredi 8 juillet prochain.

La liste d'inscription sera close le samedi 18 juin au soir.

Les postulants ne seront autorisés à subir les épreuves que si, au jour du concours, ils ne sont pas à la disposition de l'autorité militaire.

Il ne sera accordé aucune dispense aux postulants ne satisfaisant pas strictement aux conditions d'âge et d'aptitude réglementaires.

À titre exceptionnel, il est accordé pour ce concours, aux auxiliaires utilisés dans les P.-T.-T., pendant au moins un an, qui sont encore en fonctions ou ont été licenciés par application des dispositions administratives, une bonification de 1/2 point par 6 mois de services, les fractions d'année inférieures à 6 mois n'entrant pas en ligne dans le calcul de cette bonification.

Les demandes d'admission au concours devront être adressées au Directeur départemental chargé de l'instruction des candidats.

Accident du travail

Le nommé Faret, employé à l'entrepôt de camionnage dirigé par M. Roux, s'est blessé au genou, lundi matin, en déchargeant des barriques. Cet accident occasionnera une incapacité de travail d'une dizaine de jours au moins.

Une brute

Une enquête est ouverte contre un père de famille, s'adonnant à la boisson, qui, après ses nombreuses libations, brutalise ses fils, âgés de 13 ans, et sa fille, âgée de 16 ans. Les voisins, indignés, ont porté plainte.

La fièvre aphteuse

L'immunsation préventive des bovidés vis-à-vis de la fièvre aphteuse peut s'obtenir en inoculant le sérum du sang de bovidés qui ont eu cette affection et qui en ont guéri. Malheureusement, l'immunsation obtenue dans ces conditions n'est pas toujours parfaite et ne dure guère plus de quinze jours.

Deux savants sont arrivés par un autre procédé à des résultats plus concluants. Ils exposent dans une note présentée à l'Académie des sciences qu'ils inoculent à la fois, ou successivement, à ces animaux du sérum de bovidés guéris et du virus de la fièvre aphteuse.

Les résultats remarquables obtenus permettent de penser que nous disposons maintenant d'un moyen efficace de protéger le bétail contre les ravages de la fièvre aphteuse.

Si c'était vrai...

Bien des malades se montrent sceptiques devant un médicament; cela ne les empêche pas de penser en leur for intérieur: « Tout de même, si c'était vrai que ça peut me guérir... »

Que ceux qui seraient tentés de se poser cette question à propos de l'eau **Saint-Martial** se disent que depuis des siècles des malades vont à la source légendaire et que, si cette eau ne guérissait pas, cette coutume n'aurait pas résisté à l'action destructrice du temps et des révolutions sociales, économiques ou scientifiques. Cette fidélité plusieurs fois séculaire est le plus éclatant témoignage donné aux propriétés curatives de cette eau.

Dépôt général à Cahors: M. Paul ORLIAC, Pharmacie normale.

Cinéma-Théâtre

Nous apprenons qu'un film sensationnel fera revivre sur l'écran, les samedi 11 et dimanche 12, au cinéma du Théâtre, la vedette internationale **Gaby DESLYS**

Dans: « Le Dieu du hasard »

Giudou

On nous annonce que M. Lafon, propriétaire et conseiller municipal, a entrepris les démarches nécessaires pour que les restes de son fils, Lafon Guillaume, mort au champ d'honneur, soient ramenés à Giudou, pour être inhumés dans le tombeau de la famille. On prétend que d'autres suivront son exemple. En tous cas, Giudou réserve à ces héros de pieuses funérailles.

Lauzés

Fête votive. — Les jeunes gens de Guillot, commune de Cours, ont l'honneur de faire savoir aux populations environnantes que leur fête votive aura lieu dimanche 12 juin.

L'orchestre sera composé de musiciens émrites. De jolis bouquets seront offerts aux jeunes filles qui voudront bien aller honorer de leur présence la fête de Guillot.

Le meilleur et le plus chaleureux des accueils sera réservé aux étrangers.

Montlaunon

Grêle. — Samedi soir la grêle a dévasté notre commune. Dans la région située du côté de Rouillac, il ne reste plus rien, les arbres n'ont plus aucune feuille et les prés même ne pourront être fauchés.

Une partie de la commune située sur la vallée du Lendou a été un peu moins atteinte. L'orage s'est également étendu sur une partie de la commune de Saint-Laurent-Lolmie.

Puy-l'Évêque

Résultats du Concours de Tir du 5 Juin 1921 (I. E. P.). — 1^{re} catégorie (Jeunes gens des S. A. G.): 1^{er} prix, Coupy (Compuand); 2^e prix, Vaurès (Aviron caducien); 3^e prix, Frayssé Laurent (Stade Prayssacois); 4^e prix, Delolo; 5^e prix, Meiges (Aviron caducien); 6^e prix, Grangé (Puy-l'Évêque).

2^e Catégorie (Enfants des écoles): 1^{er} prix, Couturas (Ecole Supérieure de Luzech); 2^e prix, Billières (Ecole Supérieure de Luzech); 3^e prix, Lescurès (Ecole Supérieure de Luzech).

D'une façon générale, de grands progrès ont été réalisés dans la 3^e subdivision. On doit cependant à la vérité de dire que l'instruction technique du tireur est trop négligée et c'est là la cause d'un grand nombre de mauvais tirs.

Nous rappelons que le service de l' I. E. P. se tient à la disposition des S. A. G. et S. S. pour faire cette instruction avec un matériel approprié.

Figeac

Prix de la viande. — A la suite d'un accord intervenu entre M. le Maire de Figeac et les bouchers, le prix de la viande a été ainsi fixé: Bœuf, poitrine, jarret, collet, 6 fr. le kilo; côtes et milieu d'épaule, 8 fr.; beefsteak, 9 fr.; faux-filet, 10 fr.; filet, hors taxe. Veau, collet et jarret, 5 fr. le kilo; poitrine, 7 fr.; côtelettes, épaules, 6 fr.; cuisse, 10 fr.; Mouton, gigot et côtelettes 10 fr. le kilo; épaule, 8 fr.; ragout, 4 fr.

Arrestation. — Le nommé G... sujet espagnol, inculpé de vol d'argent et d'objets divers au préjudice d'un mélayeur de M. le docteur Estève, demeurant à Camburat, a été mis sous mandat de dépôt.

Saint-Sulpice

Bal. — Mme veuve Cariteau, hôtelière, organise un bal pour le dimanche 12 juin. A cet effet, elle s'est assurée le concours de plusieurs musiciens. Nous applaudissons à son heureuse initiative.

Gourdon

Fête scolaire. — L'école supérieure des jeunes filles de Gourdon organise pour le dimanche 12 juin, sous la présidence de M. le Sous-Préfet et avec le concours de l'école communale et de l'I. E. P., une matinée récréative, au profit de l'œuvre des « Camps de Vacances ».

PROGRAMME

1^o Concert;
2^o Représentation théâtrale;
3^o Démonstration gymnastique: a) gymnastique éducative par les moniteurs; b) même démonstration méthode féminine; c) gymnastique rythmique;
4^o Mouvements d'ensemble de la 43^e Fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, par tous les groupes.

Un concours de Tir, à la carabine scolaire de 6 m/m, organisé par la société scolaire de Tir de Gourdon, commencera dès 8 h. et durera toute la journée. Des prix du Ministère de la guerre et des prix en nature seront accordés aux meilleurs tireurs dans les limites indiquées par le règlement des sociétés agréées et des sociétés scolaires.

Nous rappelons que les prix du Ministère sont rigoureusement réservés aux membres des S. A. G. et S. S. qui sont invités à envoyer une délégation.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience correctionnelle du 7 courant, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de coups et blessures dont nous avons parlé. Bru et Laval ont été acquittés; le jeune Cazello a été condamné à 16 francs d'amende avec sursis; Edouard Laval a eu deux mois de prison avec sursis et de 1^{er} d'amende, et Fabre trois mois de prison avec sursis et 16 francs d'amende. Le tribunal s'est ensuite occupé de l'affaire des « trafiquants d'or ».

Marcelin Bordes, la dame Taussac, François Laujou, Pierre Monestier, tous de Cazuzac; Louis Crémieux et la dame Castanié, l'un et l'autre de Baladon, ont vendu de l'or au-dessus du cours à des Toulousains: Mme Rouch, marchande de primeurs et son fils Jules Rouch. Sont également poursuivis les intermédiaires: MM. Jaubert, Paul Fournier, Justin Monestier, Albert Durand et Armand Conte.

Les inculpés sont défendus par nombre d'avocats étrangers dont M^{rs} Deyres, bâtonnier de l'ordre à Toulouse, et par M^{rs} Albert et Serre de Gourdon.

Après un réquisitoire sévère et d'habiles plaidoiries, le jugement est renvoyé.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve FABRE et sa famille, Les familles MOTILLON, FABRE, FEU-LETT, DELTIL, LARRIVE, et tous les amis présents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Clément FABRE ancien boucher

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER. — Un accident de chemin de fer s'est produit, cette nuit, après 23 h., sur le réseau d'Orléans, aux environs de Ville-neuve-le-Roi. Un premier train de marchandises se dirigeant vers cette gare ayant déraillé et obstrué la voie, fut violemment tamponné par un autre train de marchandises venant de la direction opposée. Les deux locomotives furent littéralement broyées, plusieurs wagons brisés. Il y a plusieurs victimes parmi le personnel se trouvant sur les deux trains.

CONSTANTINOPLE MENACÉ. — Le Daily Sketch dit avoir la confirmation officielle des nouvelles déjà lancées suivant lesquelles Constantinople et les Dardanelles seraient menacées directement. Le journal ajoute: Un memorandum sur ce sujet a été soumis au gouvernement par le commandant en chef de nos forces de Constantinople. Le memorandum annonce que si des renforts considérables ne sont pas envoyés immédiatement, il sera utile d'évacuer non seulement Constantinople et les Dardanelles, mais encore les autres régions de l'est.

ÉCHEC À LÉNINE. — De Stockholm: Le Congrès d'économie populaire a réélu son Soviet suprême. Les partisans de Lénine ont été remplacés par les adeptes des doctrines économiques intransigentes nunciant Boukhanine. Ainsi, ce Congrès constitue une grave échec aux tendances conciliatrices prêtées à Lénine.

EN SILÉSIE. — On mande de Breslau: Une vive fusillade est signalée dans la région de Venoka. D'autre part, on annonce que la ville de Ratibor a été bombardée, hier, par l'artillerie polonaise. Il y aurait eu des tués et des blessés parmi les habitants.

UN VILLAGE INCENDIÉ. — De Berne: Depuis hier après-midi, le village de Sent, en Basse-Engadine, est en flammes. La lutte contre le feu est très difficile par suite du manque d'eau. Il y a déjà une quarantaine de maisons détruites.

l'accusé, c'est que l'honneur et la nature m'ont ordonné de rester encore un jour à cette place et d'user de mon droit pour la dernière fois. Rassurez-vous, vous qui craignez le scandale. L'action que je vais faire a peu de chance de se reproduire, elle ne trouvera pas d'imitateurs; mais, j'en ai le ferme espoir, personne parmi vous, magistrats intégres, ni parmi vous, honnêtes gens du jury, personne n'aura le courage de me la reprocher... Et maintenant, prononcez l'Avocat général d'une voix vibrante, regardez ce criminel sur le banc d'abjection... et regardez-moi, oui, moi, qui ai la redoutable mission de vous demander sa tête... Eh bien, cet homme... je ne le sais que depuis que la main de la justice s'est abattue sur lui... c'est l'enfant d'une femme que j'ai, dans ma jeunesse, lâchement et méchamment abandonnée, c'est un bâtard que j'ai livré à la misère et au crime!... Ce Chrétien Forgeat, c'est mon fils!...

— Non, monsieur le Président, ne croyez pas que je sois frappé de démenche. Faites comme tous ceux qui sont ici. Regardez cet homme, regardez-moi, et rendez-vous à l'évidence... La mère de ce malheureux s'appelait Forgeat. Ce Chrétien Forgeat, voleur et assassin, est mon fils naturel, à moi, Chrétien Lescuyer, avocat général à la Cour de Paris... Une fille-mère que son amant abandonne, un enfant qui n'a pas demandé à naître et que son père livre au hasard, c'est chose permise, ou, du moins, que la loi veut ignorer. Mais moi qui l'ai faite, cette action, et qui suis, aujourd'hui, cruellement frappé par ses conséquences, je comprends que c'est un crime, et je veux l'expier, me châtier moi-même et m'offrir en exemple à ceux qui l'ont commis comme moi et qui vivent dans l'impunité. La confession publique que je viens de faire ne me suffit pas. Je reconnaitrai, dès demain, Chrétien Forgeat pour mon fils. Si vous l'envoyez à l'échafaud, je serai le père

d'un décapité; si vous l'envoyez au bagne, je serai le père d'un forçat. Sa honte est mon œuvre. Je réclame une part de son infamie. Bien plus, je me considère comme responsable de tout son passé, et j'estime que je devrais, en bonne équité, être atteint comme lui, dans ma vie ou dans ma liberté. Car tout le mal qu'il a fait est arrivé par ma faute, par ma très grande faute. Car, tandis qu'oubliait mon acte d'égoïsme et de lâcheté, je montais vers les hauteurs sociales, environné de respect et d'honneur, ce pauvre enfant, mon enfant!... perdait sa mère, et, comme l'acte d'accusation vous l'a dit sèchement, roulait à la rue, aux prisons d'enfants, enfin aux bas-fonds de Paris, sans cesse exposé aux pires suggestions de la misère et de la faim. Qui donc a fait de lui un enfant sans famille et sans culture morale? Moi. Qui donc l'a jeté, dès sa naissance, loin des leçons utiles et des salutaires exemples? C'est moi, toujours moi. C'est parce que je me suis dérobé au plus simple des devoirs, que dis-je, c'est parce que je n'ai pas cédé au plus élémentaire des instincts, que Chrétien Forgeat a été toute sa vie un vagabond, un dénué, un être à jamais suspect et flétri, et qu'il a fini par devenir un malfaiteur. Ces affreuses vérités, ah! comme elles ont fulguré dans ma conscience, le jour où j'ai appris, en même temps, l'existence et le crime de mon malheureux fils! Mais la Providence ne m'a pas rappelé vaivement, par ce coup terrible, que

SALLE DE VENTE

à Cahors, 62, rue Emile-Zola
le Dimanche 12 juin à 1 h. 1/2

Vente aux Enchères publiques pour cause de départ

D'objets comprenant:
Bijoux: une montre de femme, une gourmette, une paire de boucles d'oreilles (14 perles fines), le tout en or. Un bracelet, une chaîne en Fix. Un émail encadré (style Louis XVI).

Un fusil (canon Bernard), costume de chasse, guêtres peau de porc.

Une armoire à glace, un canapé, tables, chaises, tables de café ou de jardin (dessus marbre), grands tapis, lit fer, matelas, herminette, moise, posébébé, grandes couvertures et de berceaux, draps, mouchoirs, linges de cuisine, camisolé, chaudrons, bassine, marmite en cuivre, ustensiles de cuisine, porcelaines et autres objets.

Cette vente sera faite par le Ministère de M^{rs} BOYER, huissier à Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur et aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques, au comptant 10/0 en sus.

A VENDRE

UNE VIGNE, PLANTS DIRECTS

Située dans la colline de Rollés
S'adresser à M. VANEL, employé au Lycée Gambetta, CAHORS.

A VENDRE

Un piano d'occasion

S'adresser: M. MICHELET, 18, B^e Gambetta, CAHORS.

Première Maison du Nord en graines de semence

DEMANDE AGENTS POUR LES ARRONDISSEMENTS du Lot, habitant l'arrondissement et possédant un vélo, faire offre à M. J. LEROUX, 25, r. Hoche, à La Varenne St-Hilaire (Seine).

A VENDRE

Camionnette Ford

Etat neuf, pas roulé, éclairage électrique
Prix avantageux
Ecrire P. F. Bureau du Journal.

A VENDRE CAUSE DÉPART

1^o 1 Rateau Mac Cormick.
2^o 1 Faucheur Pieter (avec appareil moissonner).
3^o 1 Faneuse Mac Cormick.
Le tout très peu servi. Etat neuf.
S'adresser Bureau journal.

TOILES ONDULÉES peintes, longueur 2 m. 45 et 1 m. 85, le mètre carré, franco 7 fr. 50 outre gare pour au moins 10 feuilles contre remboursement. Ecrire Etablissements PLUNIAN, Lorient.

ETUDE

de Maître MALET
NOTAIRE A CAHORS

Première insertion

Suivant acte reçu par Maître MALET, notaire à Cahors, le 2 juin 1921, enregistré, Monsieur Alexandre LUGA, négociant, demeurant à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 5, a vendu à Monsieur Albert TREMOULET, cordonnier, demeurant à Figeac (Lot), rue de la Sous-Préfecture, le fonds de commerce de Chaussures connu sous la dénomination: « A la Botte Rouge », exploité à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro 5.

Pour les oppositions, domicile est élu à Cahors en l'étude du dit Maître MALET.

Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront pour conserver leurs droits former opposition au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis:

MALET, Notaire.

ETUDE

DE M^{rs} SOURDRILLE
NOTAIRE A CAHORS

VENTE

DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième avis

Suivant contrat reçu par Maître Emile SOURDRILLE, notaire à Cahors, le 27 Mai 1921, Madame Veuve PÉRIÉ et Mademoiselle Marguerite PÉRIÉ, demeurant ensemble à Cahors, Boulevard Gambetta, numéro 24, Monsieur Jean PÉRIÉ, entrepreneur de Transport, demeurant à Tulle, et Monsieur Pierre PÉRIÉ, pharmacien, demeurant à Vitry-sur-Seine, avenue du chemin de fer, numéro 31, ont vendu à Monsieur Jean-Baptiste-Marie Dieudonné NOUYRIT, représentant de la marque d'automobile Citroën, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta,

Un fonds de commerce de chaussures, exploité à Cahors, Boulevard Gambetta, numéro 24, aux prix et conditions indiqués au dit contrat.

Tout créancier, que sa créance soit ou non exigible, devra, sous peine de conclusion, faire au domicile ci-après indiqué, même par simple acte extra-judiciaire, opposition au paiement du prix de cette vente dans les dix jours qui suivront l'insertion du présent avis.

A cet effet, domicile est élu en l'étude de Maître SOURDRILLE, notaire à Cahors.

Pour deuxième publication: SOURDRILLE.

AVIS DE DETTES

M. Joseph DARNIS, demeurant à Cahors, Avenue de Toulouse, n^o 83, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa femme, née Gorgette DONAT.

ETUDE

DE M^{rs} L. NUVILLE
Docteur en Droit
AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

Successeur de M^{rs} Vival, Malriou et Loubet.

EXTRAIT

DE Jugement de séparation de biens

D'un jugement de défaut faute de conclure, rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt et un, enregistré, confirmé sur opposition par jugement du même tribunal, en date du trois juin mil neuf cent vingt et un.

Entre Dame Marie GARROUSTE, ménagère, épouse de M. Germain ANDRIEU, domiciliée à Gorges, ayant M^{rs} NUVILLE pour avoué, et M. Germain ANDRIEU, sans profession, domicilié à Gorges, résidant à Autoire, ayant M^{rs} SERINDOU pour avoué.

Il résulte:

Que la séparation de biens a été prononcée entre les dits époux ANDRIEU et que M^{rs} ROUSSILLE, notaire à Latronquière, a été commis pour procéder à la liquidation des reprises de la dite Dame.

Pour extrait certifié conforme.

Figeac, le sept juin mil neuf cent vingt et un.

L. NUVILLE, avoué.

Etude de M^{rs} AGAR

NOTAIRE A CAHORS

Supplément M^{rs} DU MAS

Errata au deuxième avis de l'annonce de la vente Fonds de commerce COUDERC-BOUSQUET.

Lire: Suivant acte sous signatures privées en date à Cahors, le quinze février mil neuf cent vingt-un, déposé, etc.

Au lieu de quinze mai. Signé: DU MAS.

Maison de Paris

Aux 100.000 PALETOTS

VÊTEMENTS TOUT FAITS

Maison la plus importante,

la mieux assortie de la Région

HORS COURS

VOIR NOS SÉRIES COMPLETS SUR MESURE

Avec deux essayages

à 250 fr.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Nos magasins seront ouverts tous les dimanches et jours fériés jusqu'à midi. — E. ABADIE



TOITURES EN PLAQUES ONDULÉES "EVERITE" COMPOSÉ DE FIBRES D'AMIANTE & CIMENT TOITURES EN TÔLES ONDULÉES GALVANISÉES ARDOISES POUR TOITURES 60X60 ET 40X40

Demandez Prix et Brochures R. Bind's Chedler 13, Avenue de Paris - PLAINE SAINT-DENIS

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 Juin 1921.

La séance d'aujourd'hui a encore été irrégulière, mais le fond du marché est devenu meilleur en cours de bourse, à la suite d'une intervention des grandes Banques. D'autre part, le Stock-Exchange de Londres a passé des ordres d'achat sur notre place. Les changes demeurent fermes ainsi que nos rentes françaises: 3 0/0 57,35, les autres inchangées, Crédit National ancien 468, nouveau 476,50.

Banques faibles au début se ressaisissent en clôture: Union Parisienne 900, Banque de Paris 1.350, Lyonnais 1.405, Société Générale 717.

Navigations sans changement: Sub 5.800, Chargeurs Réunis 624, Transatlantique 292.

Cuprifères soutenues: Rio 1.460, Tanganyika 63.

Industrielles russes en reprise: Napht 357, Bakou 2.620, Lianosoff 468, Platina 601, North Caucasian 62.

Pétrolifères très résistantes: Eagle 313, Shell 273, Royal Dutch 21.350, Omnium des pétroles 545.

Diamantifères hésitantes: de Beers 475, Jagersfontein 109.

Mines d'or en légère reprise sur la hausse du prix du métal précieux: Crown mines 96, Rand mines 110, Goldfields 42, Caoutchoutières plus soutenues sur la hausse de la matière: Financière 90, Padang 123.

En valeurs diverses, les Sucreries d'Égypte s'inscrivent à 620, Penarroya à 1.005, Say ordinaire 1.088, Kuhlmann 505, Gafsa 617.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Le Gérant: A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 48

LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE

de l'Académie Française

XX

Devant cette extraordinaire déclaration, un long murmure courut parmi l'auditoire. Quel scandale! C'était le monde renversé. M. le président Durosseau, stupéfait absolument, comprit qu'il devait intervenir. Mais l'événement était trop sérieux pour le plaisant personnage. Il n'y avait pas là matière à calembredaines; et, dans son trouble, il ne put que balbutier:

— De telles paroles!... Monsieur l'avocat général, je vous en prie... expliquez-vous.

Mais M. Lescuyer étendit une main vers le vieillard:

— Vous comprendrez tous dans un instant, dit-il avec un accent à la fois plein de douceur et d'autorité, vous comprendrez et vous excuserez, j'en suis sûr, ma conduite et mes discours; car j'agis d'après l'ordre d'une morale supérieure. Demain, j'aurai déposé cette robe; et, si je ne l'ai pas fait plus tôt, si je ne suis pas déjà au banc de la défense, implorant votre miséricorde pour